

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Convention avec le centre hospitalier d'Avignon relative aux grossesses à risque.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône et le centre hospitalier d'Avignon souhaitent fixer les modalités de prise en charge des examens et consultations liés aux grossesses à risque des femmes suivies en consultation de protection maternelle et infantile, résidant dans les Bouches-du-Rhône et ne bénéficiant pas d'une couverture sociale sur le territoire au titre de l'assurance-maladie, de l'aide médicale d'État ou de l'aide médicale urgente.

Aux termes de cette convention, le Département s'engage à prendre en charge les frais médicaux de consultations, examens biologiques ou échographiques nécessaires au suivi médical de ces patientes.

A ce titre, la signature d'une convention, jointe en annexe au rapport, entre le Département et le centre hospitalier d'Avignon est nécessaire.

Le montant de la participation du Département aux frais résultant de ce partenariat est estimé à 5 000 € pour 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL